

# **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FEVRIER 2025**

## **1. Désignation du secrétaire de séance**

Le Conseil Municipal désigne Monsieur PERRIOT André comme secrétaire de séance.  
Adopté à l'unanimité.

## **2. Vote du Compte Financier Unique 2024 de la Commune de NIEDERROEDERN**

Sous la Présidence de séance de M. MODERY Alphonse, doyen du CM, le compte financier unique 2024 est présenté par M. le Maire :

### **Section de fonctionnement**

Dépenses :	551 544,43 €
Recettes :	722 238,70 €
Excédent de fonctionnement reporté :	123 638,13 €
Excédent de fonctionnement de clôture :	294 332,40 €

### **Section d'investissement**

Dépenses :	263 216,47 €
Recettes :	288 128,53 €
Déficit d'investissement reporté :	171 969,97 €
Déficit d'investissement cumulé :	147 057,91 €
Restes à réaliser :	41 176,46 €
Déficit d'investissement de clôture :	188 234,37 €

**Résultat de clôture de l'exercice : 106 098,03 €**

En l'absence du Maire, le Conseil Municipal vote le Compte Financier Unique 2024,  
Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le Compte Financier Unique 2024 par voie dématérialisée.

Adopté à l'unanimité.

## **3. Affectation du résultat 2024**

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité d'affecter le montant de 106 098,03 € au compte 002 et le montant de 188 234,37 € au compte 1068, correspondant au résultat d'exploitation 2024.

Adopté à l'unanimité.

## **4. Orientations budgétaires 2025**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des orientations budgétaires pour l'exercice 2025.

Adopté à l'unanimité.

## **5. Organisation de la Commémoration du 18 Mars**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'organiser une Commémoration pour le 80<sup>ème</sup> anniversaire de la libération le mardi 18 mars 2025. Avec un dépôt de gerbe à 17h, présence de la chorale et d'un accordéoniste, des écoliers, de soldats américains, de jeep et de voitures d'époque, une exposition de photos et film.

La mairie, l'agence postale communale et leurs parkings resteront fermés ce jour-là.

Adopté à l'unanimité.

## **6. Nettoyage de printemps**

Le Conseil Municipal décide d'organiser un nettoyage de printemps le samedi 29 mars 2025 à 9h.  
Adopté à l'unanimité.

## **7. Motion concernant les temps d'attente aux services d'accueil des urgences pour le SIS 67**

Le Conseil Municipal décide de soutenir le Service d'incendie et de secours du Bas-Rhin dans le cadre de sa motion relative aux temps d'attente aux services d'accueil des urgences des établissements hospitaliers dans le cadre du transport de victimes.

Adopté à l'unanimité.

## **8. Divers**

### **8. a Convention entre la commune et l'ASCSN pour la gestion de la MTL**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la convention pour la gestion de la Maison du Temps Libre telle que présentée par M. le Maire et autorise M. le Maire à la signer ainsi que tout document s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité.

### **8. b Association 1-2-3 Cœurs : Proposition d'acquisition du long métrage « Parce que c'est toi » comme soutien à un projet innovant et inclusif**

M. le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de l'Association 1-2-3 Cœurs pour l'acquisition d'un long métrage en soutien à leur projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas y donner suite.

Adopté à l'unanimité.

### **8. c Délégation de signature pour un dossier d'urbanisme**

Afin d'éviter tout conflit d'intérêt, M. le Maire propose de nommer un signataire spécifique pour le permis de construire de M. et Mme DRION Denis pour la construction d'un garage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de nommer M. STROBEL Charles pour la signature de la demande de permis de construire.

Adopté à l'unanimité.

### **8. d Toute petite section de l'école maternelle**

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'à compter de la rentrée scolaire de septembre 2025 les élèves de 2 ans ne compteront plus dans le décompte des effectifs des écoles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de maintenir la possibilité d'inscription à l'école maternelle des enfants de 2 ans en classe de Toute petite section par groupe de 2 élèves minimum dans la mesure où des places restent disponibles dans la classe des petits.

Adopté à l'unanimité.